

**AUTORISATION DE DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE POUR
L'EXERCICE D'UN MANDAT SYNDICAL**
(Article 18 – décret 85-397 du 3 avril 1985 modifié)

Année 2023

Le Maire de la commune de
Ou
Le ou la Président(e) de

Autorise l'agent désigné ci-après à bénéficier de Décharges d'Activité de Service pour
l'exercice d'un mandat syndical

Dans la limite de :heures par mois

Ou :heures par an

A compter du :

AGENT CONCERNÉ	
NOM	
Prénom	
Situation administrative au 01 janvier 2023	
Grade	
Echelon	
Indice Brut	
Indice Majoré	
Organisation syndicale	

Les décharges d'activité de service sont accordées à l'intéressé(e) sous réserve des
nécessité de service.

Fait àLe.....

Signature et cachet de l'autorité territoriale